#### AR Prefecture

063-216303099-20230204-20230204\_08-DE Reçu le 06/02/2023

## République Française - Département du Puy-de-Dôme

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois, le samedi 4 Février à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9): Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE, Sandrine

HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Mireille CARRET

Absent (1): Gérard ROURE

Procuration (1): Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants: 10

Secrétaire de séance : Guy CHAZOT Date de la convocation : 26/01/2023

### 8 ▶ MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME

Vu la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de SAILLANT adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

→ d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés;

Ġ de donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire, Michel ROCHE